

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2021

Délibération n° CA 2021-03.03

**Adoption du Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021 de l'Etablissement**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu les articles 175 et 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

1° Effectif du conseil d'administration : 51

2° Quorum : 26

3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 36

4° Administrateurs prenant part au vote : 36

a) Nombre de suffrages exprimés pour : 36

b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0

c) Nombre d'abstentions exprimées : 0

5° Vote effectué par voie électronique

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur, **approuve les autorisations budgétaires suivantes :**

- + 859 923.43 € de recettes supplémentaires soit au total 7 425 165.43 €,
- 63.1 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond,
- 7 256 000 € d'autorisations d'engagement (AE), dont :
  - 4 600 000 € sur le Personnel,
  - 1 431 600 € sur le Fonctionnement,
  - 245 400 € sur l'Intervention,
  - 979 000 € sur l'Investissement ;

- **8 146 150 € de crédits de paiement (CP), dont :**
  - 4 600 000 € sur le Personnel,
  - 2 292 100 € sur le Fonctionnement,
  - 288 050 € sur l'Intervention,
  - 966 000 € sur l'Investissement ;
  
- **- 720 984.57 € de solde budgétaire ;**

**Article 2 :**

Le Conseil d'administration **approuve les prévisions budgétaires suivantes :**

- **- 720 984.57 € de variation de trésorerie,**
- **- 370 862.57 € de résultat patrimonial,**
- **- 90 862.57 € de capacité d'autofinancement (CAF),**
- **- 720 984.57 € de variation de fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 17 mars 2021.

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Didier REAULT**

**Le Directeur,**



**François BLAND**